



CTSD du jeudi 21 décembre 2017 Compte-rendu FSU 42

S'est tenu ce 21 décembre 2017 un Comité Technique Spécial Départemental ASH.

1) Scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les demandes d'orientation en ULIS école stagnent autour de 600/an. Le nombre d'enfants en attente d'IME s'établit à 23 pour cette année, 21 l'an passé. Le nombre d'élèves en attente d'ULIS a diminué : 14 cette année scolaire contre 44 l'an passé. En carte scolaire, une ULIS pourrait être déplacée pour mieux répondre aux besoins non satisfaits qui se situent majoritairement dans le Roannais. Les demandes d'ULIS 2nd degré sont en augmentation, que ce soit en collège (44 élèves en attente) ou en lycée (10 élèves en attente).

Beaucoup de collégiens des établissements médico-sociaux bénéficient d'une scolarisation au collège dans des Unités d'Enseignement, c'est-à-dire une classe spécialisée, avec un enseignant et un éducateur, sans inclusion dans les classes ordinaires. Seuls les temps informels (récréation, cantine...) sont partagés. Après le collège, ces structures n'existent pas en lycée, ce qui implique un retour sur l'établissement médico-social.

Il est plus difficile d'implanter des Unités d'Enseignement dans le premier degré à cause de la taille des locaux.

2) Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap.

Depuis la rentrée, 307 nouvelles notifications d'AVS, 85 sont non pourvues. 173 recrutements d'AESH, dont 118 transformations de CUI vers AESH.

Suite aux demandes répétées de la FSU, un guide AVS Loire a été élaboré : il sera disponible prochainement sur le site de l'Inspection Académique et sera envoyé aux chefs d'établissement et aux directeurs. La FSU a été entendue sur les remarques concernant la forme, et notre proposition d'élargir les 1h26 de réunion/concertation à la formation

personnelle est à l'étude.

Le recrutement des AESH est difficile, en particulier dans le second degré.

M. Batailler (DASEN) rappelle qu'il n'est pas directement employeur des CUI, ceux-ci sont employés par le lycée Jean Monnet pour le premier degré et par leur établissement dans le 2nd degré.

3) Enseignement adapté.

L'Inspecteur d'Académie annonce pour la prochaine carte scolaire un maintien des structures existantes, bien qu'il déclare qu'il y a une SEGPA de trop sur Saint-Étienne.

La carte scolaire sera gérée à partir des chiffres de l'an passé.

Dans la déclaration préalable, la FSU demandait qu'une journée banalisée soit prévue avec tous les acteurs de l'inclusion des élèves d'EGPA : l'inspectrice ASH répond favorablement à cette demande.

La question de l'Enseignement Adapté dans le 1^{er} degré, c'est-à-dire les RASED n'était pas prévue à l'ordre du jour, les quatre organisations syndicales présentes en ont pourtant fait état dans leur déclaration préalable, ce qui a permis d'échanger : il ne devrait pas y avoir d'évolution en carte scolaire sur les RASED. Ce qui pose problème à l'institution, c'est le fait que les élèves quittent la classe et qu'il n'y ait pas suffisamment de coordination entre les enseignants des classes et les enseignants spécialisés.

L'Inspection Académique et l'ARS ont élaboré un « schéma décisionnel pour prise en charge précoce des difficultés de comportement » qui concerne en réalité les enfants présentant d'importantes difficultés de comportement mais qui ne sont pas encore diagnostiqués comme des troubles (pathologie). Il a pour but de donner une démarche qui permettrait d'aller plus rapidement vers une décision MDPH, si nécessaire. Dans ce schéma apparaît un nouveau dispositif : le DITEP, c'est-à-dire les personnels médico-sociaux des ITEP qui peuvent participer aux équipes éducatives à la demande de l'EMPR pour présenter aux familles les établissements médico-sociaux type ITEP.

Vos déléguées Charlotte ABID LAFAY et Valérie ATIF